

LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE (CPAM)

En 1945 est créée la Sécurité Sociale qui a pour objectif de garantir la protection sociale des salariés et de leur famille. En 1967, la Sécurité Sociale répartit son activité en 5 branches : maladie, accidents du travail et maladies professionnelles, famille, retraite, recouvrement. L'Assurance Maladie gère les deux premières⁽¹⁾.



L'Assurance Maladie s'est construite autour de trois principes fondamentaux : l'égalité d'accès aux soins, la qualité des soins et la solidarité. Afin d'appliquer ces fondements, la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés est créée (CNAMTS ou CNAM)*. Elle définit les politiques de gestion du risque et pilote le réseau d'organismes chargés de les mettre en œuvre : notamment les Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM)⁽²⁾.

CONSULTER :
[Le site de l'Assurance Maladie](#)



MISSION⁽³⁾

AFFILIER les assurés sociaux et gérer leurs droits à l'assurance maladie.

TRAITER les feuilles de soins et assurer le service des prestations d'assurance maladie et d'accidents du travail ou de maladies professionnelles.

APPLIQUER chaque année, en relation avec les professionnels de santé, un plan d'actions en matière de gestion du risque.

DÉVELOPPER une politique de prévention et de promotion de la santé.

ASSURER une politique d'action sanitaire et sociale par des aides aux assurés et aux associations.

LES ESSENTIELS

Les CPAM sont des organismes de droit privé, exerçant des missions de service public.

Elles sont pilotées par la CNAMTS, dont elles mettent en œuvre les orientations politiques. Elles assurent ainsi les relations de proximité avec les publics de l'Assurance Maladie. Elles sont un intermédiaire entre les assurés et l'Assurance Maladie.



En France métropolitaine,
on dénombre 101 CPAM.

* En référence aux fiches n°78 «CNAMTS ou CNAM» ; n°86 «Le Conseil de la CNAM» et n°472 «Conseil des CPAM»

(1) [Site de l'Assurance Maladie, ameli.fr](#)

(2) [Site de l'Assurance Maladie, ameli.fr](#)

(3) [Site de l'Assurance Maladie, ameli.fr](#)

réalisée en partenariat avec :